



Haganis
Environnement



ASSAINISSEMENT

Rapport d'activité
2023



REDONNER UNE EAU PROPRE
À LA NATURE

Sommaire

REPÈRES	4
ÉDITO	5
HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE	6
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	9
• POLITIQUE QSEÉ	10
• SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	10
• ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE, UN ENGAGEMENT FORT	11
• QUALITÉ DU SERVICE, ÉCOUTE & RÉACTIVITÉ	11
• COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	12
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
• LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES	15
• LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE MESSINE	15
• LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	16
• LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	17
LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS	18
• CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS	19
• CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS	20
• ENTRETENIR LES RÉSEAUX	21
• MAINTENIR LES OUVRAGES	22
• SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU	23
• CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME	23

L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	24
• LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES	25
• LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES	28
• FAITS MARQUANTS 2023 / PROJETS 2024	28
LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION	30
• PEU DE MATIÈRES ET BEAUCOUP D'EAU	31
• PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION	32
• LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES	32
• LE RECYCLAGE AGRICOLE	33
LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	34
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2023	35
• LES PROJETS 2024	36
LES COMPTES 2023	38
• LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	38
• LE COÛT DU SERVICE	39
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	40
LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	41

Repères



- **28** administrateurs, dont 18 délégués Eurométropole de Metz
- **264** agents
- Certification **ISO 9001 & 14001** pour l'ensemble des activités



- **92,1 %** = performance énergétique de l'UVE
- **206 145 MWh** = énergie produite sous forme de vapeur l'équivalent de **21 millions** de litres de fioul ou **19 millions** de m³ de gaz
- **78,2 %** = taux de recyclage des collectes sélectives
Refus de tri : 21,8 %
- **67 %** = taux de valorisation en déchèteries



- **1** station d'épuration intercommunale, **4** lagunes, **3** stations communales, **1** rhizosphère
- **1 506 km** d'égouts, **159** stations de relèvement, **160** bassins
- **26,8 millions de m³** d'eaux usées épurés, l'équivalent de **10 730** piscines olympiques
- **1,14 € ht/m³** = redevance assainissement

Édito

Revenons à l'essence même de nos métiers. À quoi servent l'assainissement et le traitement des déchets ? L'eau est précieuse : à chacun de l'économiser et de respecter les bons gestes de rejet pour épuration optimale sur la STEP. Produire moins de déchets, veiller à une consommation raisonnée, c'est évident, encore faut-il le faire attentivement pour qu'ils puissent ensuite être traités au CVD, et ce de la manière la plus favorable pour l'environnement.

Reconnaissance et respect

La mission de dépolluer est essentielle, mais elle manque parfois de reconnaissance, c'est le lot des métiers liés à la propreté. Chacun se réjouit de voir disparaître ses eaux usées et ses déchets au pied de son habitation, de pouvoir déposer ses encombrants en déchèteries 7 jours sur 7, souvent avec une exigence toute particulière. Les équipes d'Haganis accomplissent chaque jour ce travail précis, exigeant et essentiel, avec la double ambition de satisfaire au mieux les habitants et de préserver l'environnement et la santé publique.



Métiers d'exigence

En répondant aux exigences réglementaires mais aussi aux exigences des usagers, Haganis offre un service de qualité, avec un délai d'intervention très court des équipes d'hydrocurage, d'excellents rendements épuratoires dans une station d'épuration qui comptabilise, pour la deuxième fois, un record de plus de 3 années sans aucune non-conformité.

Les déchèteries sont ouvertes 7 jours sur 7 et la performance énergétique de l'UVE de 92,1 % est remarquable. En récupérant l'énergie produite par l'incinération des déchets ménagers non recyclables, qui à défaut sur d'autres territoires sont encore enfouis, l'unité de valorisation énergétique permet d'économiser l'équivalent de 21 millions de litres de fioul (ou 19 millions de m³ de gaz), tout en permettant de chauffer l'équivalent de 15 000 logements de type T3. Quant au centre de tri modernisé en 2022, il accueille une nouvelle équipe de tri depuis octobre dans la perspective d'un fonctionnement en deux équipes au 1^{er} janvier 2024. Cette qualité de service est précieuse, il faut le reconnaître.

Meilleur service au meilleur coût

Maintenir l'équilibre économique tout en conservant un haut niveau de performance environnemental reste l'enjeu majeur. Malgré la crise sanitaire puis économique Haganis a maintenu des coûts sans augmentation autant qu'il a été possible et ce jusqu'en 2023. En tant qu'entreprise publique, Haganis continue de proposer le meilleur service au meilleur coût dans l'intérêt des habitants et dans le respect de l'environnement.

En perspective

En 2024 se concrétisent de grands projets. Avec la seconde équipe de tri en place, Haganis accueille désormais les collectes sélectives du nord mosellan.

Le nouveau schéma directeur d'assainissement, subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, est en cours d'élaboration pour définir les grandes orientations en terme d'assainissement pour les 10 à 15 années à venir, en s'appuyant sur les données recensées à l'aide du logiciel d'hypervision déployé en 2023.

Haganis lance, début 2024, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation sur la station d'épuration d'une unité de méthanisation des boues.

Ensemble, nous façonnons un avenir durable fait d'exigence, d'innovation et de responsabilité environnementale. À travers ses engagements forts pour la qualité du service aux habitants, la préservation de l'équilibre économique et la réalisation de projets ambitieux pour la préservation de l'environnement, Haganis se positionne comme un pilier essentiel de la transition écologique et de l'économie circulaire sur le territoire de notre métropole.

Marc SEIDEL

Président du Conseil d'Administration

Daniel SCHMITT

Directeur Général

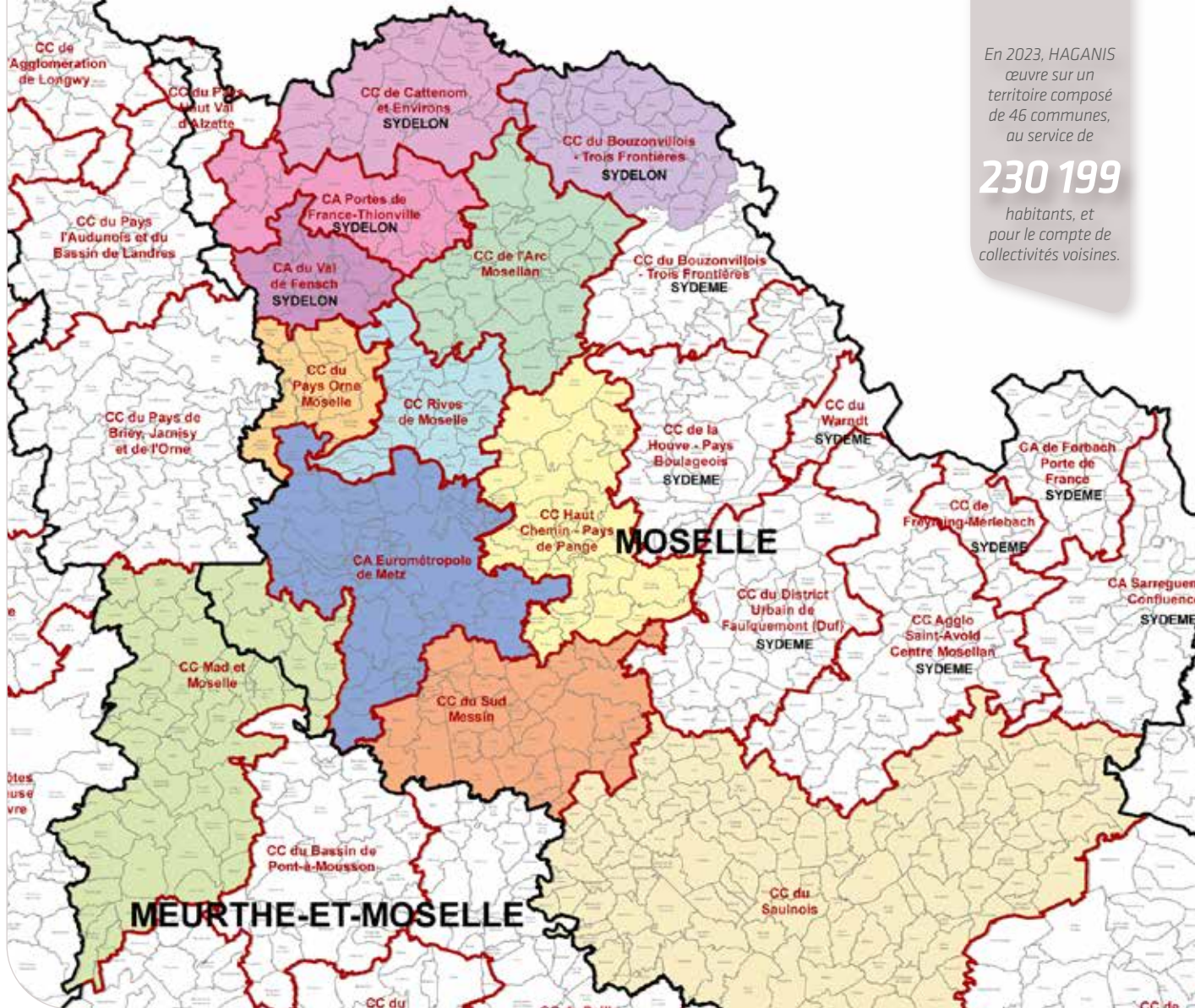


HAGANIS, entreprise publique

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Régie de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.



En 2023, HAGANIS œuvre sur un territoire composé de 46 communes, au service de

230 199

habitants, et pour le compte de collectivités voisines.

DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par l'Eurométropole de Metz pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de l'Eurométropole de Metz :

- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, d'une unité de tri des matériaux et des emballages à recycler, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- huit déchèteries,
- la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.
- l'Unité de Traitement des Déchets Inertes

L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par l'Eurométropole de Metz. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour l'Eurométropole messine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

HAGANIS est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de l'Eurométropole de Metz en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Installé le 23 septembre 2020, le conseil a réélu Marc Seidel à sa présidence.

LES DÉLÉGUÉS DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

- François CARPENTIER (Maire de Cuvry),
1^{er} Vice-Président,
- Daniel DEFAUX (Maire de Plappeville),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Philippe GLESER (Maire de Lorry-lès-Metz),
- François GROSDIDIER (Maire de Metz),
- François HENRION (Maire d'Augny),
3^{ème} Vice-Président,
- Pascal HODY (Maire d'Ars-sur-Moselle),
2^{ème} Vice-Président,
- Thierry HORY (Maire de Marly),
- Véronique KREMER (Adjointe au Maire de
Montigny-lès-Metz),
- Frédérique LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Henri MALASSÉ (Conseiller délégué à la mairie de
Metz) depuis le 09/11/22, remplaçant Julien VICK,
- Martine NICOLAS (Adjointe au Maire de Metz),
- Roger PEULTIER (Maire de Rozérieulles),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Christophe PRÉVOST (Adjoint au Maire de Saint-
Julien-lès-Metz),
- Nathalie SPORMEYEUR (Maire de Saulny),
- Michel TORLOTING (Maire de Gravelotte),
- Isabelle VIALLAT (Adjointe au Maire de Metz,
décédée le 8 septembre 2023),

LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM,

- Claude BERTSCH,
- René DARBOIS,
- Emmanuel LEBEAU,
- Michel LISSMANN,
- Sébastien MANGIN,
- Eric MEUX,
- Serge RAMON,
- Philippe RENAULD,
- Marc SEIDEL, Président.

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission d'appels d'offres a pour rôle, en application du Code de la commande publique, de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés.

Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, PIERRET, RAMON et RENAULD, (titulaires), Madame VIALLAT (décédée le 8 septembre 2023), Messieurs DARBOIS, GLESER, PRÉVOST et SEIDEL (suppléants).

La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget.

Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, DEFAUX, LEBEAU, PIERRET, RAMON, RENAULD, SEIDEL et TORLOTING.



RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Entreprise de développement durable, HAGANIS a défini une politique de ressources humaines favorisant la réinsertion professionnelle. Elle s'attache à faire évoluer les carrières par mobilité interne et à privilégier la formation pour professionnaliser les gestes et assurer la sécurité. Elle promeut une culture d'entreprise exempte de tout stéréotype relatif au sexe.

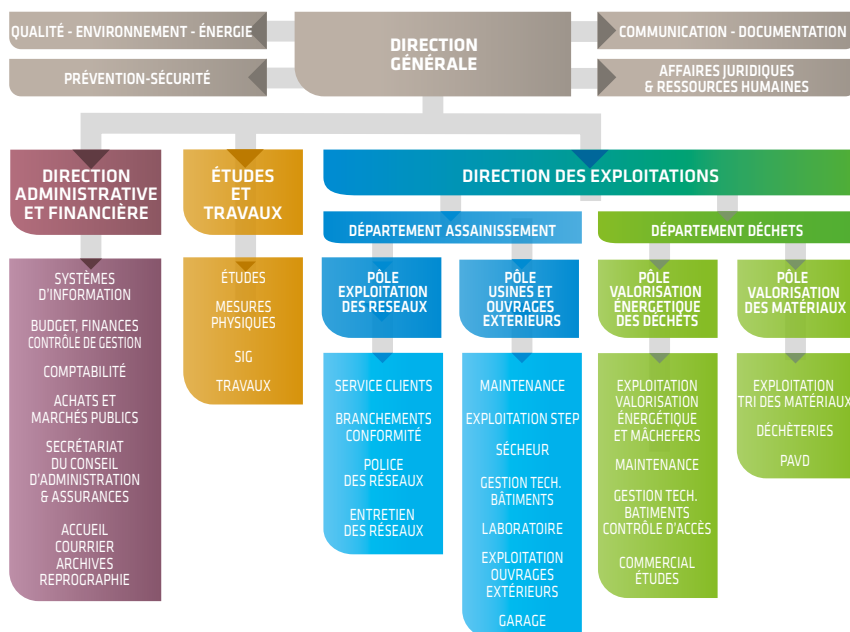
HAGANIS développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

- **l'insertion professionnelle**, par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri. En mars 2023, une campagne de recrutement de 18 opérateurs de tri en lien avec France TRAVAIL et des partenaires locaux spécialisés en insertion professionnelle a permis la constitution d'une seconde équipe de tri recrutée en octobre 2023 devenue opérationnelle et autonome au 1^{er} janvier 2024.
- **la formation continue**, avec plus de 4 600 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité. 3,6% de la masse salariale sont consacrés à la formation pour une obligation légale de 1%.
- **la mobilité interne** pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents et permettre des évolutions professionnelles.
- **la polyvalence de ses agents**, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes.

- **l'accueil de stagiaires ou apprentis** en vue d'accompagner les jeunes dans un parcours professionnel motivant.

Effectif au 31/12/2023	264
Salariés	210
Fonctionnaires mis à disposition	54
Agents Assainissement	115
Agents Déchets	122
Agents Services supports	27
Formation continue 2023	
Nombre d'heures de formation continue	4626
<i>dont heures de formation Sécurité</i>	3569
Nombre d'agents concernés	215
Part de la masse brute salariale consacrée à la formation	3,6%
Stagiaires ou apprentis accueillis	19

3,6%
de la masse salariale pour la formation



INDEX ÉGALITÉ SALARIALE

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent publier, depuis le 1^{er} mars 2020, un Index d'égalité professionnelle. Il a pour objectif de comparer la situation des femmes et des hommes dans la même entreprise. Inscrit dans le Code du Travail, cet index est noté sur 100, sur la base des 4 critères détaillés dans le tableau ci-après.

HAGANIS obtient la note globale de 92/100 au titre de l'année 2023 (moyenne nationale : 88/100).

Indicateurs	Score	Max.
1 - Ecart de rémunération	38	40
2 - Ecart Augmentations	35	35
3 - Augmentation Retour Congé Maternité	non calculable en 2023	15
4 - Sexe sous-représenté parmi les plus hautes rémunérations	5	10
TOTAL	92	100

POLITIQUE QSEÉ



La protection de l'environnement et la qualité des services rendus aux habitants et aux collectivités étant essentielles, HAGANIS s'inscrit naturellement dans une démarche méthodique de développement durable et une dynamique d'économie circulaire.

La rigueur que s'impose HAGANIS par le biais des certifications ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement) l'amène à développer ses performances, dans le strict respect de la réglementation et en s'efforçant à aller au-delà de ses exigences.

Un engagement de plus de 20 ans pour améliorer en continu le service rendu aux habitants, au meilleur coût, tout en préservant l'environnement et la sécurité des personnes et des installations.

SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ



SÉCURITÉ

La sécurité des agents au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement-Énergie. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

HAGANIS, LAURÉAT DU CONCOURS CARSAT

HAGANIS a participé au Concours sécurité de la CARSAT, dans la catégorie Salariés.

Trois initiatives d'agents développées en interne ont été présentées :

- Création et déploiement d'une formation en e-learning de sensibilisation au transport de marchandises dangereuses (Déchèteries)
- Amélioration de l'ergonomie et réduction du risque liée aux produits chimiques lors du remplacement des bobines de ligatures sur la presse à balles (CVD)
- Création et déploiement d'une plateforme de formation à l'ouverture et à la fermeture des tampons (Réseaux)



Les trois projets ont été récompensés. Les agents concernés ont été diplômés lors de la cérémonie officielle du 12 décembre 2023.

PRÉVENTION DES ADDICTIONS

Une sensibilisation aux conduites addictives en entreprise a été réalisée par les services de médecine du travail auprès des membres du Comité d'Encadrement Intermédiaire et des représentants

du personnel. Cette démarche de prévention des addictions a permis de rappeler le rôle de l'employeur, des chefs de service et des collègues, en présentant notamment des méthodes de détection et d'accompagnement du personnel.

AMÉLIORER L'ERGONOMIE

HAGANIS a mené une étude ergonomique des postes informatiques qui a abouti à la commande de nouveaux fauteuils de bureau et à la rédaction d'une fiche de synthèse rappelant les bases du réglage optimal d'un poste informatique.



Actions Prévention-Sécurité 2023

Nombre de visites hiérarchiques de sécurité	131
Nombre de quarts d'heure sécurité	9
Nombre de Flashs sécurité	3
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	1 089 458 €

ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE, UN ENGAGEMENT FORT

Engagée dans une démarche de maîtrise et de réduction de ses consommations depuis sa création, HAGANIS prend sa part à l'effort collectif de sobriété en maintenant des actions régulières, tant dans l'exploitation des installations que dans les gestes quotidiens des agents. En 2023, la sécheresse exceptionnelle a mobilisé les équipes à une utilisation rationnée de l'eau.



ENVIRONNEMENT



ÉNERGIE

PLAN SÉCHERESSE

A partir du 26 juin, et durant tout l'été 2023, la Moselle a été placée en « alerte sécheresse ». La Préfecture a imposé des restrictions d'usage de l'eau, pour les particuliers et les entreprises, dont les I.C.P.E.

Haganis a mobilisé ses services d'exploitation pour réduire à l'urgence la consommation d'eau, et a sensibilisé l'ensemble des agents aux économies de bon sens.



Consommations énergétiques bâtiments tertiaires

2018 (année de référence)	195,7 kWh/m ²
2022 (déclaration en 2023)	132,9 kWh/m ²
Diminution	-32%

Quant aux locaux du CVD, ils sont chauffés depuis la mise en service grâce à l'énergie présente dans l'eau d'alimentation des échangeurs, économisant ainsi les énergies fossiles.

DES PERFORMANCE RECONNUES

Avec une performance énergétique supérieure à 92%, l'UVE appartient à la catégorie des installations à Haute Performance Énergétique. Ce résultat permet aux collectivités clientes de bénéficier d'une taxe réduite sur le traitement de leurs déchets à l'UVE.

En assainissement, les excellents rendements épuratoires et la maîtrise des consommations de réactifs et d'électricité situent la station d'épuration principale de l'Eurométropole à un haut niveau de performance sur le plan national.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : DÉCRET TERTIAIRE

Le décret tertiaire définit des objectifs de réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires, avec l'ambition de réaliser 40% d'économie d'énergie d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050.

Pour les bâtiments de la STEP et du siège, les actions mises en œuvre montrent déjà leur effet avec une baisse significative de la consommation de gaz pour le chauffage.

INVESTIR POUR L'AVENIR

La rénovation des bâtiments, des panneaux photovoltaïques, un méthaniseur pour les boues de la station... Ce sont autant de projets d'investissement portés par Haganis pour réduire notre consommation d'énergie à long terme en visant l'autonomie énergétique.

QUALITÉ DU SERVICE, ÉCOUTE & RÉACTIVITÉ

100% local, 100% public, Haganis met à disposition des habitants et des collectivités ses qualités opérationnelles de proximité pour leur apporter le meilleur service.

SERVICE CLIENTS À L'ÉCOUTE

Porte d'entrée unique, le Service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets.

Il traite les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier, courriel ou via le formulaire dédié sur le site Internet. Il assure l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de ces demandes.

Haganis est particulièrement attentive aux réclamations qui lui permettent d'améliorer encore le service rendu aux usagers.

RÉACTIVITÉ DES SERVICES

En 2023, 430 signalements ont été comptabilisés pour l'activité Assainissement. Ils ont nécessité 251 interventions du service hydrocurage, dont 90 % effectuées dans les 48 heures.

67 demandes de dératisation ont été traitées, dans un délai maximum d'une semaine. Pour 34 d'entre elles, une campagne globale de traitement par raticide des réseaux d'assainissement publics a été nécessaire (durée moyenne de 5 semaines).

Sur l'activité Traitement des Déchets, la majorité des contacts sont des demandes d'information pour les déchèteries (horaires, déchets admis...). En 2023, 8 réclamations ont été enregistrées et traitées.



QUALITÉ

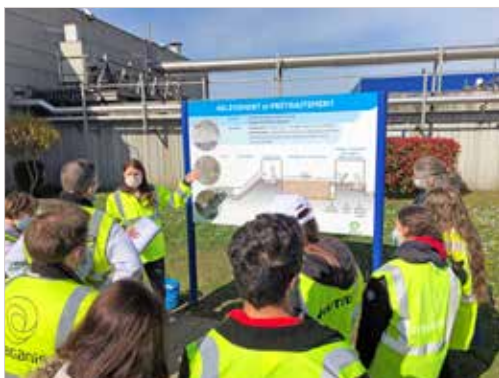
En 2023,

470

visiteurs ont
découvert les sites.

COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de promouvoir ses performances en cohérence avec la politique QSEÉ, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à la protection de l'environnement.



VISITER LES SITES

HAGANIS a accueilli 470 visiteurs en 2023, en particulier sur la station d'épuration. La majorité des groupes est constituée d'écoles primaires, l'assainissement étant au programme des CM1-CM2. Elle reste un très bon outil de sensibilisation et permet aux enfants de transmettre les bons gestes.

Concernant le Centre de Valorisation des Déchets, la mise en service de la nouvelle unité de tri s'est suivie par la modernisation du circuit de visite, du sol au plafond, pour permettre de recevoir à nouveau les visiteurs courant 2024.

METZ PLAGES

HAGANIS a une fois de plus honoré son partenariat avec Metz Plage en collaboration avec l'Eurométropole de Metz et le Pôle Propreté urbaine de la Ville de Metz.

Les trois partenaires ont participé au village Développement Durable du 8 au 10 août.

Cet évènement a permis, malgré une météo défavorable, de sensibiliser 93 plagistes par des jeux autour des bons gestes en faveur de l'environnement.



LES FRIGOS

1^{er} partenariat en 2023 : Une benne contenant divers objets provenant de la PAVD a été mise à la disposition des artistes présents durant le week-end des 29 et 30 juillet 2023.

Des activités de sensibilisation aux bons gestes de tri ont par ailleurs été dispensés par le service communication.

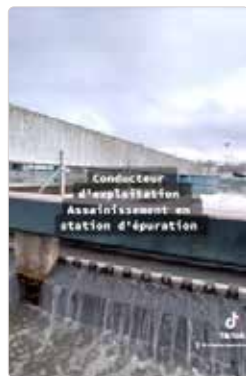


LES MÉTIERS D'HAGANIS SUR TIK TOK

Haganis est mobilisée auprès des étudiants qu'elle accueille régulièrement en visite.

Suite à l'une d'entre elles, trois étudiantes se sont intéressées aux métiers du traitement des déchets et de l'assainissement dans le cadre de leur projet de Master. Leur objectif était de faire découvrir les métiers de l'environnement aux collégiens, via un média qu'ils utilisent particulièrement. Elles ont choisi Tik Tok.

En janvier 2023, trois étudiantes ont interviewé des représentants des services maintenance de l'UVE et de la STEP et réalisé des vidéos mettant à l'honneur et montrant concrètement leur quotidien.



Le projet, parfaitement réalisé, a remporté la première place dans la catégorie « Protection de l'environnement » du Challenge Ecologie et Solidarité de Nancy. A cette occasion, un article leur a été dédié dans la magazine de l'Eurométropole de Metz (photo ci-dessus).

METZ HANDBALL

Depuis de nombreuses années, Haganis est partenaire de Metz handball.

Pour la saison 2023-2024, les couleurs d'HAGANIS sont représentées par Mia BRKIC (Pivot - International Croate) et Emma JACQUES (Arrière Droite - International Française), lors des rencontres des Dragonnes.



HAGANIS, ENTREPRISE SOLIDAIRE

Zéro Déchet, Zéro Gaspillage est un programme établi entre l'Eurométropole de Metz, Emmaüs et HAGANIS.

28 collectes ZéroGaspi ont été réalisées entre avril et octobre 2023 aux abords des déchèteries de Marly, Metz-Nord, Ars-sur-Moselle et Metz-Magny. Emmaüs a récupéré **17,70 tonnes** d'objets pour leur donner une seconde vie, grâce à la générosité de **661 donateurs**.





Le service public d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (SIAAM) en 1967, le système d'assainissement de la métropole messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de la métropole, à proximité du port de Metz, sur le ban communal de La Maxe.

Au fil des années, avec le développement du Sivom (ex-SIAAM), puis la création et l'extension de l'Eurométropole de Metz, la coopération intercommunale a élargi son périmètre. Le réseau d'assainissement s'étend et les ouvrages de traitement se diversifient.

1 506

km d'égouts
composent
le réseau
d'assainissement
de
l'Eurométropole
de Metz.

LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

1506 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'Eurométropole de Metz, exploités par HAGANIS. Chaque année, la régie intègre quelques linéaires de réseaux jusque-là sur le domaine privé ou de nouvelles canalisations créées. HAGANIS entretient également les réseaux de quatre communes clientes, soit 33 km.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	15 042	14 311	1 445	30 804
ARS-LAQUENEXY	9 608	5 901	2 258	17 767
ARS-SUR-MOSELLE	19 628	11 663	3 421	34 712
AUGNY	17 103	11 750	566	29 418
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13 348	10 167		23 515
CHESNY	2 395	1 741	958	5 110
CHIEULLES	3 400	3 765		7 165
COIN-LÈS-CUVRY	5 804	5 372	436	11 669
COIN-SUR-SEILLE	1 389	467	2 410	4 266
CUVRY	7 567	5 524	547	13 638
FEY	2 590	1 669	4 230	8 489
GRAVELLOTTE	4 295	3 964	2 246	10 505
JURY	6 846	6 580		13 426
JUSSY	3 304	2 335	1 028	6 667
LA MAXE	9 209	5 722	1 877	16 808
LAQUENEXY	7 041	4 574	2 385	14 001
LE BAN-SAINT-MARTIN	12 172	17 329		29 501
LESSY	3 909	3 618	2 109	9 637
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 612	14 214		27 826
LORRY-LÈS-METZ	10 584	10 123	749	21 456
LORRY-MARDIGNY	5 462	3 740	1 753	10 955
MARIEULLES-VEZON	4 672	3 205	4 177	12 055
MARLY	59 778	60 888	10 170	130 836
MÉCLEUVES	6 398	7 527	5 491	19 416
METZ	181 647	208 133	138 175	529 250
MEY	2 753	1 655		4 408
MONTIGNY-LÈS-METZ	36 019	38 870	22 468	97 357
MOULINS-LÈS-METZ	22 036	21 796	93	43 926
NOISSEVILLE	2 008	2 916	4 202	9 125
NOUILLY	6 413	4 570		10 982
PELTRE	8 720	9 480	6 924	25 123

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PLAPPEVILLE	14 150	12 928		27 078
POUILLY	1 170	1 708	3 446	6 324
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3 626	3 884		7 527
ROZÉRIEULLES	8 223	8 997		17 220
SAINTE-RUFFINE	3 541	2 867		6 407
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	12 179	13 346	6 498	32 023
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	4 573	2 140	10 426	17 138
SAULNY	10 212	10 540		20 752
SCY-CHAZELLES	13 312	13 062		26 374
VANTOUX	5 273	4 599	597	10 469
VANY	2 756	3 064	1 090	6 910
VAUX	5 530	5 628	1 046	12 205
VERNÉVILLE	2 050	1 956	2 372	6 378
WOIPPY	41 258	37 569	929	79 755
TOTAUX	632 610	625 853	246 520	1 506 373
	42%	42%	16%	100%

Lagune de Mécleuves

LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

358 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	358
Stations de relèvement des eaux usées	143
Station de relèvement des eaux pluviales	11
Stations de relèvement des eaux unitaires	5
Bassins de retenue de pollution (Mazelle...)	19
Postes de crues	10
Siphons	21
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)	141
Stations d'épuration ou lagunes	8





La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau.

Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences. Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS

Le service Branchements-Conformité a pour rôle de contrôler le bon raccordement des installations sanitaires des habitations aux réseaux publics d'assainissement (les eaux usées dans les réseaux d'eaux usées et les eaux de pluie dans les réseaux d'eaux pluviales). Ces contrôles ne comprennent pas la réalisation d'un diagnostic des canalisations intérieures de l'habitation (état, matériaux).

De l'instruction d'un permis de construire pour une construction neuve au contrôle de la réalisation sur le terrain, en passant par des visites-conseil et la pose de branchements, l'équipe d'HAGANIS est au contact des habitants pour apporter son expertise.

Bilan de l'activité BRANCHEMENTS-CONFORMITÉ 2023

Nombre de permis de construire AC instruits	270 (1 avis défavorable)
Nombre de déclarations préalables AC instruites	60
Nombre de permis d'aménager AC instruits	13 (1 avis défavorable)
Nombre de permis de démolir AC instruits	4
Nombre de certificats d'urbanisme AC délivrés	53
Nombre d'interventions de conformité	1 207
<i>Dont visites de contrôle</i>	1 155
<i>Dont visites-conseils</i>	168
Nombre de branchements créés	117
Nombre de permis de construire ANC instruits	18 (dont 6 avis défavorables)
Nombre de permis d'aménager ANC instruits	0 (0 avis défavorable)
Nombre de permis de démolir ANC instruits	0
Nombre de déclarations préalables ANC instruites	1
Nombre de certificats d'urbanisme ANC délivrés	8
Nombre de contrôles des équipements ANC	47



En mettant un colorant dans les évacuations des habitations, les équipes de Branchements-Conformité vérifient le bon raccordement des habitations au réseau d'assainissement.

214

contrôles de conformité ont été effectués chez des professionnels (restaurateurs, garagistes, industriels...)

CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS

Le service Police des Réseaux mène des actions de sensibilisation, de prévention, de contrôle et donne des prescriptions aux professionnels pour éviter tout déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement. Il délivre des autorisations de rejet, se charge à la fois de la conformité des branchements et des effluents, ainsi que du contrôle

des installations de prétraitement, notamment chez les restaurateurs et les garagistes.

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées dans le réseau ou susceptibles de l'affecter. Il recherche l'origine de la pollution et identifie le pollueur.

Le service de Police des Réseaux contrôle la conformité des effluents des entreprises et des industriels



Hydrocarbures, graisses, produits phytosanitaires, peinture, résidus de chantiers... sont autant de rejets interdits dans les réseaux d'assainissement. Le service de Police des Réseaux participe aux enquêtes de pollution en collaboration avec les services de l'Etat et les pompiers.



77 %
des pollueurs ont été identifiés

Bilan de l'activité POLICE DES RÉSEAUX 2023

Nombre de contrôles de conformité chez les professionnels	170
<i>dont non conformes</i>	54
Nombre d'établissements ayant une activité professionnelle recensés par HAGANIS	1 590
<i>dont établissements bénéficiant d'une autorisation de rejet (arrêté)</i>	214
<i>dont établissements classés «assimilés domestiques»</i>	865
Nombre de contrôles de conformité chez les pros soumis à autorisation	15
<i>dont non conformes</i>	4
Nombre d'incidents-pollution signalés	46
Nombre de pollutions effectivement constatées	31
<i>Pollution par hydrocarbures et dérivés</i>	11
<i>Pollution par rejet des eaux usées au milieu naturel</i>	9
<i>Pollution par rejet de peinture</i>	1
<i>Pollution par rejet de graisse alimentaire</i>	3
<i>Pollution par rejet de ciment / plâtre</i>	6
<i>Pollutions diverses</i>	4
Nombre de pollueurs identifiés	24 (77%)
Nombre de communes affectées par une pollution	20
Nombre d'interventions facturées	5

ENTRETIEN DES RÉSEAUX

GRÂCE AUX ÉGOUTIERS DE FOND

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" (c'est-à-dire d'un diamètre supérieur à 1,50 m), d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier les problèmes engendrés notamment par la présence surabondante de lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an).

Ils effectuent par ailleurs la surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des grilles pluviales et des déversoirs d'orage sensibles.

La sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations souterraines, ainsi que les campagnes de dératisation constituent également les autres activités des égoutiers de fond.



GRÂCE AUX HYDROCUREURS

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de l'Eurométropole de Metz, auxquelles s'ajoutent le réseau des 4 communes clientes, sont entretenues depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvement des eaux usées.

GRÂCE À DES PETITES RÉPARATIONS

Enfin, l'entretien du réseau implique les réalisations de petites réparations, sur les canalisations, sur les tampons, les regards, les avaloirs... Ces interventions sont pratiquées en interne (maçons) ou par le biais d'entreprises si ces travaux nécessitent des moyens plus importants, du terrassement, ou s'ils se situent sur des voiries à forte circulation.

Des inspections caméra, menées en interne, permettent d'évaluer les besoins en amont.

Bilan de l'activité ENTRETIEN DES RÉSEAUX 2023

Nombre d'interventions préventives réalisées par les égoutiers	475
Nombre de km de réseaux visitables curés	0
Nombre de km de réseaux non visitables curés	121
Nombre d'avaloirs nettoyés	30 851
<i>dont avaloirs sur le tracé METTIS</i>	808
Nombre de tampons réparés ou remplacés en interne	47
Nombre d'avaloirs réparés ou remplacés en interne	60
Nombre d'interventions des maçons	119
Nombre d'interventions (hydrocurage et curage) suite à un signalement	253
Réactivité (hydrocurage et curage) : part des signalements traités dans les 2 jours	90%
Nombre de tampons mis à niveau	683
Nombre d'interventions d'Entretien petits travaux sur réseau	52
Nombre de km de conduites inspectées par caméra	33

90%
des signalements
(hydrocurage et
curage)
traités dans
les 2 jours



QUALITÉ

MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. Les 358 bassins et postes de pompage bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.

Parmi ces ouvrages, 190 sont surveillés par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de Gestion Technique Centralisée qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

Le service d'exploitation des ouvrages extérieurs surveille, grâce à la Gestion Technique Centralisée, le bon fonctionnement des 190 ouvrages (postes de relevage, bassins, lagunes...) répartis sur le réseau d'assainissement. Quotidiennement, via des automates reliés à un ensemble de capteurs, ce système récolte des informations pour les services techniques telles que la pluviométrie, le fonctionnement des pompes, etc. La GTC permet d'alerter les agents d'astreintes en cas de panne critique.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors station d'épuration principale) est de 2 736 323 kWh pour un coût de 606 662 € HT.



ÉNERGIE

EXEMPLES DE TRAVAUX RÉALISÉS

Le programme de remplacement des pompes sur les postes anti-crue a été finalisé en 2023 (en collaboration avec l'Eurométropole de Metz), sur les ouvrages « SAUSSAIE » à Montigny-lès-Metz rue du canal et « HENRI II » au Ban-Saint-Martin avenue Henri II.



L'automate du poste anti-crue « ACTISUD » (Parc Saint-Jean) a également été remplacé en 2023.

Visite d'une station de pompage.

Ici, rue du Canal à Montigny-lès-Metz.



SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer la surveillance réglementaire.

C'est le cas notamment pour les déversoirs d'orage, ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur

d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention, d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

Les bassins de rétention de pollution (BRP) stockent ainsi eaux usées et eaux pluviales, épargnant au milieu naturel la plus grande part de la pollution. Une fois remplis, ils déversent leur surplus mais fortement diluées, ces eaux peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.

Bilan de l'activité MESURES PHYSIQUES 2023

Nombre de déversoirs d'orage (DO) suivis	34
Nombre de surverses de stations de relèvement suivies	16
Nombre de bassins de retenue de pollution suivis	13
Quantité d'eaux stockées dans les bassins de retenue de pollution (BRP)	459 236 m ³
<i>dont part du Bassin Mazelle</i>	37%
<i>dont part du Bassin Maison du Bâtiment</i>	31%
<i>dont part du Bassin Dornès</i>	5%
Quantité d'eaux déversées par les déversoirs d'orage (DO) ou les surverses	540 507 m ³
<i>Part du milieu récepteur Seille</i>	42%
<i>Part du milieu récepteur Moselle</i>	19%

CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME

Réalisation d'un levé topographique
à Moulins-lès-Metz

Le Système d'Information Géographique (SIG) associe la cartographie de l'Eurométropole de Metz, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Le service réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants.

Au cœur du système d'assainissement, le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel, à l'ensemble des services d'études, de travaux et d'exploitation.

RÉPONDRE AUX DT-DICT

Enfin, il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. HAGANIS a traité 6 580 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT) en 2023. La régie prend soin de répondre rapidement : 99 % des demandes ont été traitées dans les 2 jours (le délai réglementaire est de 9 jours).





L'épuration des eaux usées

Le centre principal de traitement des eaux est implanté sur le ban de La Maxe, à proximité du Port de Metz. Il assure la dépollution de la majeure partie des eaux usées de l'Eurométropole messine.

Il est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires en plus des eaux usées.

LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m³ / h (soit 72 000 m³ / jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m³ / h (240 000 m³ / jour) en temps de pluie, et 92 000 m³ / jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalents-habitant* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

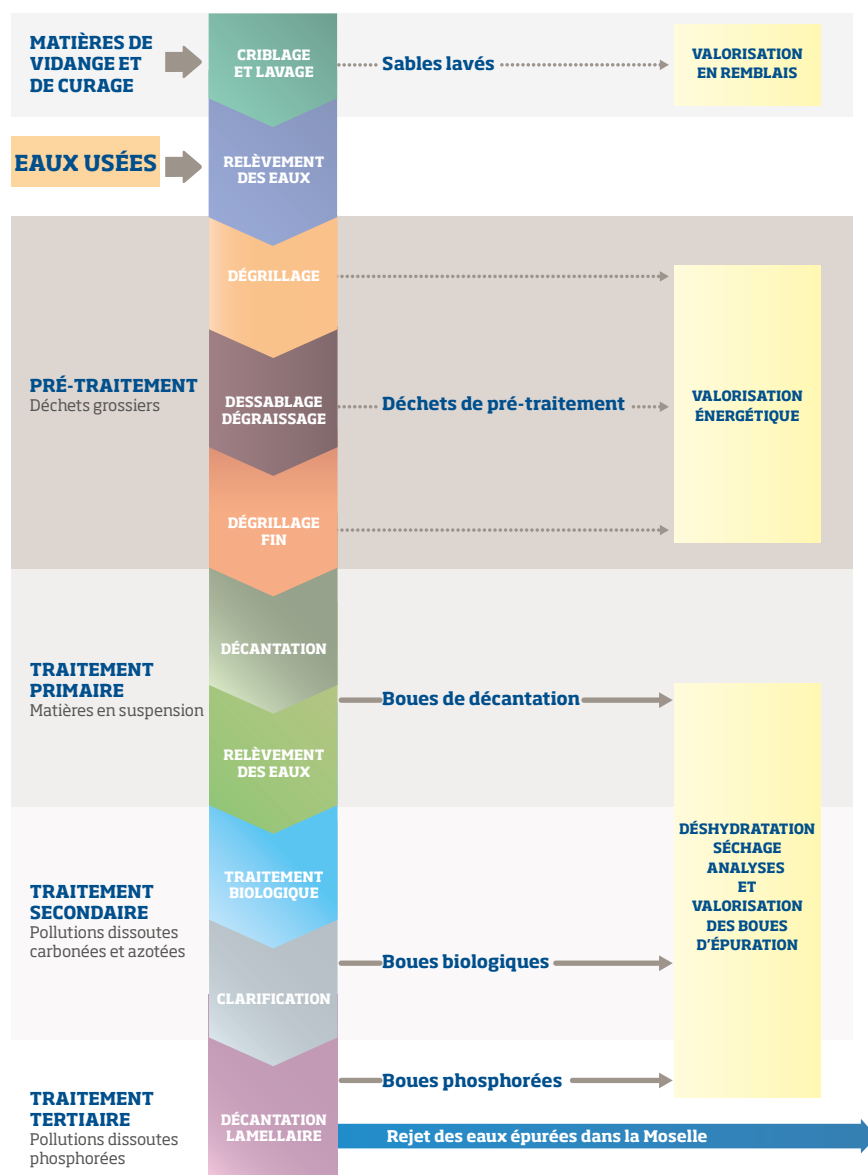
La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au

meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m³ / heure est dévié en sortie de prétraitement. Il est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

* Unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DBO5) de 60 g par jour

SCHÉMA DE PRINCIPE DU CENTRE DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DE L'EUROMÉTROPOLE MESSINE



RÉSULTATS 2023

26,8
millions de m³
ont été épurés
en 2023.



ÉNERGIE

Quantité d'eaux traitées sur la STEP 26 819 188 m³

Quantité de matières de vidange réceptionnées	6 432 m ³
Quantité de boues d'épuration réceptionnées	1 095 m ³
Pluviométrie annuelle	877 mm

Moyenne entrante journalière 74 787 m³

dont matières en suspension	15,67 t
dont demande biochimique en oxygène	13,02 t
dont azote	2,89 t
dont phosphore	340 kg

Quantité de déchets extraits (étage pré-traitement) sur l'année

Déchets grossiers	261 t
Graisses	36 t
Sables	290 t
Déchets de tamisage	52 t

Performance énergétique de la STEP et des bâtiments du siège

Consommation électrique	9 023 MWh
Coût consommation électrique	1 584 203 € HT
Ratio Énergie consommée / Dépollution réalisée	1,784 kWh / kg DBO ₅ traité
Consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments / DJU ¹	333 kWh / DJU



DES PERFORMANCES AU-DELÀ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

3 ans
sans aucune
non-conformité.

L'Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, mis à jour le 27 décembre 2018, précise les exigences à satisfaire pour que le rejet soit conforme en termes de rendement et de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

A fin 2023, aucune non-conformité n'a été enregistrée sur les 365 bilans journaliers réalisés, ce qui est bien en-deçà du seuil autorisé par la Loi (25 par an maximum).

¹ DJU : Degrés de Jour Unifiés - Unité qui sert de base aux calculs thermiques en fonction de la sévérité du climat

19 098
analyses
ont été réalisées
par le Laboratoire.

Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	concentrations mg/l			rendements %	
	ENTRÉE	REJET	Valeur maximale autorisée	Valeur mesurée	Valeur minimale autorisée
Matières en suspension	251	2,5	30	98,6	90
Demande biochimique en oxygène	212	3,2	25	97,9	90
Demande chimique en oxygène	497	16,5	100	96,0	75
Azote global	51	4,2	10	90,4	70
Phosphore total	6	0,5	1	89,5	80

Rendement des traitements : bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat.susp.%	DCO %	DBO ₅ %	Azote %	Phosphore %
Mars	87	87	94	81	72
Mai	98	98	99	96	89
Juin	98	98	99	96	94
Août	95	94	94	82	79
Octobre	99	96	99	91	93
Novembre	97	95	97	81	86



ENVIRONNEMENT

LABORATOIRE D'ANALYSES

En 2023, le laboratoire a géré 19 098 analyses dont 88% effectuées en interne et 12% sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques).

86 % des analyses sont liées à l'exploitation et à l'autosurveillance de la station principale ainsi qu'au suivi des stations et lagunes extérieures :

- Pournoy-la-Chétive, Pouilly, Fey en ce qui concerne les stations
- Marieulles-Vezon, Vernéville, Mécleuves et Chesny en ce qui concerne les lagunes.

Les 14% restants sont relatifs aux contrôles industriels et au suivi de piézomètres.

Parmi les analyses effectuées, 88 % concernent la matrice Eau et 14 % la matrice Boue.

La campagne nationale RSDE engagée en octobre 2022, dans le cadre de la recherche et de la réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux, a été finalisée en août 2023. Comme le prévoit la réglementation, 6 campagnes de prélèvements en entrée/sortie de STEP ont été réalisées tous les 2 mois. Aucune évolution n'a été constatée. Les résultats sont comparables à la précédente campagne effectuée d'avril 2018 à février 2019, et aussi à ceux observés sur les autres STEP en France.



381 698

m³ d'eaux usées
ont été traitées
par les 7 stations
annexes

LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, Pouilly et Pournoy-la-Chétive, des lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville, ainsi que des filtres plantés de roseaux de Lorry-Mardigny.



Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles réglementaires réalisés par la société LORÉAT, mandatée par HAGANIS. Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 381 698 m³ en 2023. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'eurométropole messine.

Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements



ENVIRONNEMENT

	MES		DCO		DBO ₅		Azote		Phosphore	
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l

Stations d'épuration

Fey (1 250 éq.hab.)	98,4	4	97,1	12	98	3	98	1,2	85,5	1
Pouilly (1 050 éq.hab.)	95	6,2	92	24,8	94	3,8	74	8,6	70	1,5
Pournoy-la-Chétive (550 éq.hab.)	97	11	97	33	99	3,3	56	36,7	40	6,3

Lagunes

Chesny (550 éq.hab.)	93	21,5	95,9	37	98,8	3	89,4	7,7	79,6	1,7
Marieulles (1 060 éq.hab.)	99,1	3	95,5	25	98,3	3	98	1,5	59,1	3,9
Mécleuves (1 100 éq.hab.)	80,4	38	91,5	54	98,3	3	81,4	18,2	75,4	2,3
Vernéville (1 050 éq.hab.)	98	5	98	11	97	3	51	16	74	2

Rhizosphère (filtres plantés de roseaux)

Lorry-Mardigny (800 éq.hab.)	98	3,5	91	27	95	3,5	24	32,9	2	4,4
------------------------------	----	-----	----	----	----	-----	----	------	---	-----

FAITS MARQUANTS 2023

Tout au long de l'année, HAGANIS s'attache au respect des rendements épuratoires, tout en veillant au suivi et à la maîtrise de ses consommations énergétiques. Elle réalise des actions en conséquence.

SÉCURISATION DU SYSTÈME D'ARRÊT D'URGENCE

Le système filaire « Dupline » de gestion des arrêts d'urgence a été remplacé par de la fibre optique, renforçant ainsi la fiabilité du système.



REPLACEMENT DE LA SUPERVISION POUR L'EXPLOITATION DE LA STEP

La supervision permet à l'exploitant de contrôler les différents ouvrages et de retranscrire en temps réel les conditions d'exploitation de la station.

Débuté en 2022, la partie opérationnelle du projet a été réalisée en 2023 : programmation, mise en place sur site, essais, corrections...

Le nouveau système de supervision mis en place (Codra - Panorama, entreprise ACTEMIUM) permet d'augmenter les possibilités de développement interne, d'améliorer l'ergonomie globale et d'automatiser des actions (rapports, relevé de compteurs...), et de renforcer le niveau de sécurité informatique selon les recommandations ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes D'Information).

Par ailleurs, le remplacement de la supervision permet de réduire de 55 % le coût annuel d'exploitation (licences, assistance...).



NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR STEP

HAGANIS a lancé fin 2023 son nouveau schéma directeur STEP, qui porte sur plusieurs axes de travail tels que l'énergie, les boues, le recyclage des sous-produits, disponibilité de la STEP, sécurité, communication, productivité, efficacité et nuisance.

L'étude confiée à l'entreprise Artelia sera menée en 2024 sur une durée d'environ 10 mois.

PROJETS 2024

PROJET DE METHANISATION

Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation sur la station d'épuration d'une unité de méthanisation des boues. La production de biogaz qui sera directement injectée dans le réseau GRDF est estimée à 14 GWh par an.

MAINTENANCE PREVENTIVE

Dans le cadre du Plan Technique de Renouvellement, la vis d'évacuation des boues primaires sous les filtres à bandes de la STEP a été remplacée ainsi que le motoréducteur, la lanterne et la plaque d'usure.



Le second laveur de sable a également été remplacé au pré-traitement, avec des parois plus épaisses qui augmentent sa durée de vie.



REPLACEMENT DE DEUX VIS

Dans le cadre du Plan Technique de Renouvellement, plusieurs vis vont être remplacées : une vis à l'entrée STEP, une seconde au relèvement intermédiaire.



Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée.

Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire.

PEU DE MATIÈRE ET BEAUCOUP D'EAU

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaisir pour les rendre aisément transportables.

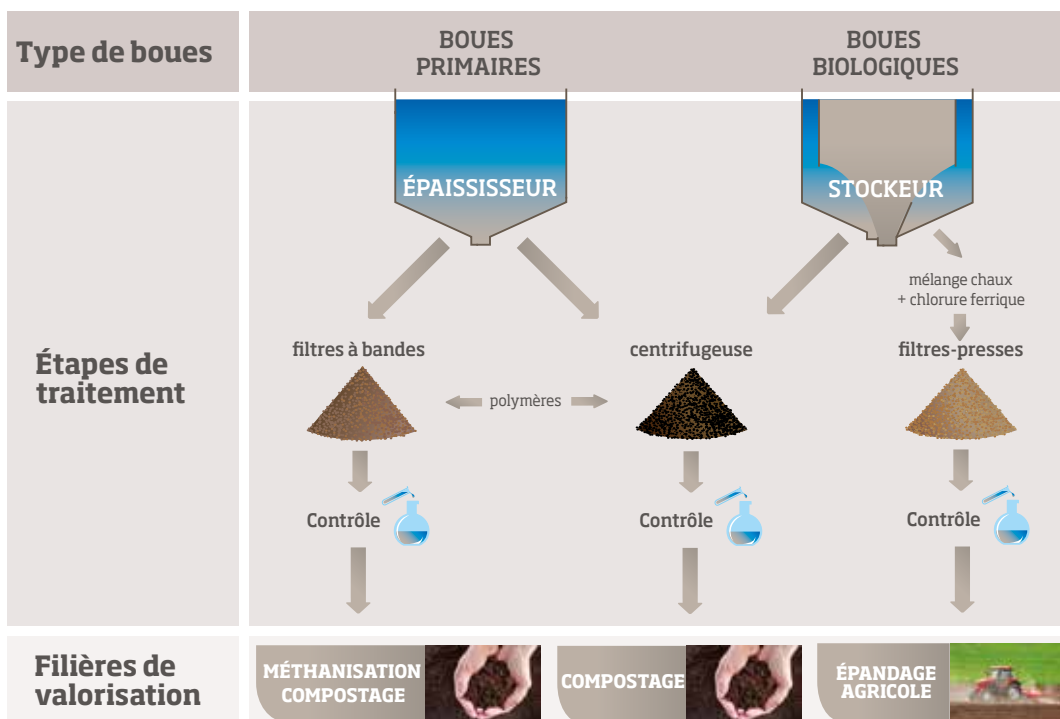
Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.



Pour être transportées plus facilement, les boues sont déshydratées par filtres-presses (photo), par filtres-bandes, par centrifugeuse ou par séchage.

SCHEMA DU PARCOURS DE TRAITEMENT DES BOUES



PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION

100%

des boues sont valorisées pour la 16^e année consécutive

Quantité de boues (matière sèche) produites	8 372 t
Quantité de boues (matière sèche) évacuées (STEP principale)	7 950 t
Soit quantité de boues humides	28 349 t
Valorisation des boues	
Épandage agricole	50,2%
Compostage	30%
Valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique Suez, Faulquemont)	19,8%
Enfouissement (pour la 16 ^e année consécutive)	0%

LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues. En effet, les valeurs des concentrations

maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (Exercice 2023)

	Moyenne 2023	Valeur max. 2023	Valeur limite autorisée
Métaux			
Cd	0,27	0,37	10
Cr	16,22	17,60	1 000
Cu	144,92	170,00	1 000
Hg	0,15	0,21	10
Ni	20,75	25,60	200
Pb	13,28	19,50	800
Zn	274,75	336,00	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	456,63	514,50	4 000
Composés organiques			
7 PCB	0,03	0,07	0,8
Fluoranthène	0,12	0,20	5
Benzo(b)fluoranthène	0,07	0,15	2,50
Benzo(a)pyrène	0,09	0,17	2



ENVIRONNEMENT

LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT DES SOLS

50,2 %
des boues
ont été épandues
sur 73 parcelles,
soit 1 010 ha
amendés.



En 2023, poursuite de l'hygiénisation des boues biologiques en augmentant l'ajout de chaux.

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini.

Campagne d'épandage agricole

Nombre de parcelles épandues	73
Nombre d'ha épandus	1 010
Nombre de communes concernées	28



Les travaux sur le réseau d'assainissement

4,2 M€ ont été investis en 2023, dont 2 M€ de travaux sur le réseau d'assainissement.

Plusieurs objectifs : protéger le milieu naturel, gérer le patrimoine, souvent en coordination avec des travaux de voiries décidés par l'Eurométropole de Metz, améliorer l'exploitation du réseau ou lutter contre les eaux claires parasites.

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2023

GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX METTIS LIGNE C

MONTIGNY-LÈS-METZ, RUE FRANIATTE

Rue Franiatte, entre la rue Louis Blériot et la rue de la Prévoté, renouvellement par ouverture de fouille de 111 ml de collecteur unitaire et renouvellement de 13 ml de collecteur d'eaux usées (forte profondeur). Réhabilitation par l'intérieur du collecteur unitaire sur 480 ml et du collecteur d'eaux usées sur 250 ml.
Coût total des travaux : 925 000 € HT.
Co-financement Eurométropole de Metz.



GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

METZ ANCIENNE VILLE, BOULEVARD PAIXHANS

Renouvellement du collecteur unitaire, par ouverture de fouille sur 58 ml et par forrage horizontal sur 9 ml. Ces travaux ont été réalisés en coordination avec des travaux de voirie.

Coût des travaux : 204 000 € HT
Co-financement Eurométropole de Metz.



METZ QUEULEU, RUE DU PROFESSEUR OBERLING

Renouvellement du collecteur unitaire sur environ 110 ml, en coordination avec des travaux de voirie.

Coût des travaux : 171 500 € HT
Co-financement Eurométropole de Metz.



METZ QUEULEU, RUE DE QUEULEU

Renouvellement du collecteur unitaire sur 26 ml, en coordination avec des travaux de voirie.

Coût des travaux : 74 000 € HT
Co-financement Eurométropole de Metz.

COIN-LES-CUVRY, RUE DU CIMETIÈRE, RUE DU LIMOUSIN, RUE PRINCIPALE

Mise en séparatif du réseau d'assainissement de 25 habitations par la pose d'une canalisation d'eaux usées sur 365 ml. Le réseau unitaire est conservé en tant que réseau d'eaux pluviales. Travaux réalisés en coordination avec des travaux de voirie.

Coût des travaux : 375 500 € HT



GÉRER LE PATRIMOINE

MÉCLEUVES, RUE DE LA CROIX DU MONT

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 70 ml pour desservir les nouvelles parcelles d'un lotissement à construire.

Coût des travaux : 77 000 € HT

MOULINS-LÈS-METZ, RUE DE DE L'ARDÈCHE

Renouvellement du collecteur d'eaux usées sur environ 65 ml, trop souvent obstrué par des racines.

Coût des travaux : 58 000 € HT

ARS-SUR-MOSELLE, STATION BOULONNERIE

Le refoulement de la station « Boulonnerie » à Ars-sur-Moselle était vétuste et présentait des défauts d'étanchéité. Le refoulement de la station a été renouvelé sur la totalité du linéaire, soit deux conduites sur 13 ml.

Coût des travaux : 24 000 € HT

LUTTER CONTRES LES EAUX CLAIRES PARASITES

MÉCLEUVES, LAGUNE

Création d'un déversoir d'orages en entrée de lagune, en remplacement de l'ouvrage existant, et raccordement de ce déversoir au milieu naturel. Instrumentalisation de l'ouvrage afin de pouvoir estimer les déversements au milieu naturel par temps de pluie et de répondre aux exigences réglementaires.

Coût des travaux : 28 000 € HT (subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse)

ÉTUDES

SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement a pour objectif de définir les grandes orientations en terme d'assainissement pour les 10 à 15 années à venir.

LES PROJETS 2024

PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

METZ BORNLY, RUE DU FRÈRE ARNOULD

Une antenne unitaire de la rue du Frère Arnould à Metz Bornly est directement raccordée à un réseau d'eaux pluviales, entraînant le rejet direct des eaux usées de trois habitations dans le ruisseau de la Cheneau.

Les travaux consistent à poser un réseau d'eaux usées sur 25 ml, le réseau unitaire existant étant conservé pour les eaux pluviales.

Conjointement à ces travaux, un branchement sera mis en place pour desservir une parcelle constructible

Le schéma directeur de 2010 arrivant à échéance, sa mise à jour est nécessaire afin d'intégrer les évolutions du système d'assainissement et du territoire et les enjeux réglementaires et liés au milieu naturel.

Outre les études à mener, le schéma directeur comprendra également la réalisation de campagnes de mesures sur les réseaux d'assainissement afin de définir les flux de temps sec et de temps de pluie

Montant de l'opération : 500 000 € HT (subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse).

SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT : DIAGNOSTIC PERMANENT / HYPERVISION

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il est nécessaire de mettre en place un diagnostic permanent destiné à :

- connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du réseau d'assainissement ;
- prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;
- suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices envisagées ;
- exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Le diagnostic permanent, à travers l'acquisition, la consolidation et l'analyse régulière de données, contribue à vérifier la pertinence des travaux et actions engagés.

La mise en place du diagnostic permanent est associée au déploiement en 2023 d'un logiciel d'hypermision dédié.

Ce logiciel, alimenté par les données de la gestion technique centralisée, permettra une consultation aisée, une validation et une correction facilitées des données, la mise en place d'indicateurs de suivi et de performance personnalisés et des calculs métiers avancés. Il sera également utilisé pour la transmission des données réglementaires à l'Agence de l'Eau et à la Police de l'Eau.

Montant de l'opération : 200 000 € HT (subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse).

pour laquelle un permis de construire doit être prochainement déposé.

LUTTER CONTRES LES EAUX CLAIRES PARASITES

MÉCLEUVES, RUE DES CHENEVIÈRES

La rue des Chenevières à Mécleuves est desservie par un réseau unitaire.

L'étude diagnostique réalisée sur la commune en 2020 a mis en évidence la présence d'eaux claires parasites dans ce secteur. Le réseau unitaire est également à l'origine de surcharges hydrauliques par

temps et de déversements par temps de pluie dans un fossé affluent du ruisseau de Champ le Bœuf.

Les travaux consistent à poser un réseau eaux usées sur environ 240 ml. Le réseau unitaire existant sera conservé comme réseau d'eaux pluviales. Les raccordements des 13 habitations concernées devront être mis en conformité.

A l'issue des travaux et de la mise en conformité des habitations, un déversoir d'orage sera supprimé.

GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX METTIS LIGNE C

METZ NOUVELLE VILLE, RUE DE VERDUN

Un tronçon du collecteur unitaire, qui raccorde les avaloirs du secteur, de la rue de Verdun à Metz est obstrué par du béton. Les eaux pluviales ne pouvant rejoindre le collecteur ruissellent actuellement le long de la voirie avant de rejoindre un avaloir fonctionnel à l'aval.

Les travaux consistent à remplacer le collecteur unitaire obturé sur un linéaire de 65 ml.

Ce collecteur étant situé sur le tracé, les travaux se feront en coordination avec les travaux de la future ligne METTIS C.

GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

METZ BORN Y, RUE CHARLES ET LOUIS JACQUARD

Une partie de la rue Charles et Louis Jacquard à Metz doit faire l'objet d'une réfection de voirie par l'Eurométropole en 2024.

Une antenne du réseau d'assainissement unitaire présente un état dégradé, impliquant son remplacement sur environ 45 ml.

Ces travaux seront coordonnés avec la réfection de voirie.

ROZÉRIEULLES, RUE DE L'ÉCOLE CENTRALE ET RUE JEAN BURGER

Les rues de l'École Centrale et Jean Burger à Rozérieulles doivent faire l'objet de travaux de requalification de voirie en 2025.

Les inspections télévisées du collecteur d'eaux usées situé dans ces rues ont mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre une réhabilitation par l'intérieur des ouvrages.

Des travaux préparatoires (fraisage) du collecteur et du chemisage continu seront réalisés.

SAINT PRIVAT LA MONTAGNE, RUE SAINT JACQUES / RUE DES PÂQUERETTES

Les réseaux unitaires de la rue Saint Jacques et de

la rue des Pâquerettes à Saint-Privat-la-Montagne sont anciens et présentent de nombreux défauts nécessitant des interventions par ouverture de fouille et réhabilitation par l'intérieur :

- Rue Saint Jacques : renouvellement sur 45 ml, réhabilitation sur 36 ml ;

- Rue des Pâquerettes : renouvellement sur 70 ml.

Ces travaux seront coordonnés avec la réfection de voirie par l'Eurométropole en 2024.

WOIPPY, RUE DE BRIEY

Le réseau d'eaux usées de la rue de Briey à Woippy est de faible diamètre, ce qui engendre de fréquents problèmes de bouchage du collecteur.

La voirie doit faire l'objet de travaux conséquents de requalification et d'enfouissement des réseaux en 2024. Une opportunité est donc à saisir afin de procéder au renforcement du collecteur.

Les travaux consistent à poser un nouveau collecteur sur environ 830 ml.

GÉRER LE PATRIMOINE

CHESNY, LOTISSEMENT « LA FEUILLE D'ÉRABLE »

La commune de Chesny projette la construction d'un nouveau lotissement, « la feuille d'érable », sur le site de l'ancien village canadien. Ce secteur n'est actuellement pas desservi par un réseau d'assainissement.

Les travaux consistent à mettre en place un réseau d'eaux usées sur environ 440 ml et à créer une station de pompage qui se raccordera rue Charmante.

La mairie annonce un démarrage potentiel des travaux du lotissement au second semestre 2024.

CUVRY, D5A - D66 - RUE DE LA LOUVIÈRE

La zone artisanale située le long de la départementale 66 n'est pas desservie par un réseau d'assainissement. L'Eurométropole envisage par ailleurs de créer un giratoire au croisement entre la D5 et la D66.

Le projet consiste à desservir la zone artisanale en posant un collecteur eaux usées sur environ 1 km.

Les habitations situées rue de la Louvière, actuellement en assainissement non collectif, seront également desservies.

METZ-MAGNY, RUE DE LA GROUYELLE / RUE DU BOURDON

Le réseau d'eaux usées de la rue de la Grouyelle à Metz Magny a fait l'objet d'une inspection télévisée en 2020.

Le collecteur est vétuste, son radier est très dégradé, ce qui a notamment généré des difficultés lors de l'inspection télévisée. Le renouvellement de la conduite est donc à envisager sur 60 ml.

Une nouvelle conduite sera posée en lieu et place de la conduite en amiante existante.

Des opérations ponctuelles de réhabilitation par l'intérieur sont également à prévoir sur le secteur.



Les comptes 2023

LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Longtemps stable, le montant de la redevance d'assainissement a été baissé de 8% par le Conseil d'administration d'HAGANIS lors de la séance du 11 décembre 2019, passant ainsi de 1,24 à 1,14€/m³ d'eau pour 2020 (revenant au même niveau qu'en 1993, en euros constants).

Cette baisse a été possible grâce à un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services. Ce nouveau tarif n'empêche pas HAGANIS de poursuivre son programme d'investissement et de conserver une qualité d'épuration optimale des eaux usées, pour la préservation de l'environnement.

L'ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023
Redevance € / m ³	1,24	1,14	1,14	1,14	1,14
Évolution		-8%	0%	0%	0%
Total annuel € HT *	148,80	136,80	136,80	136,80	136,80
TVA (taux réduit)	14,88	13,68	13,68	13,68	13,68
Total € TTC	163,68	150,48	150,48	150,48	150,48

* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE.

LE COÛT DU SERVICE

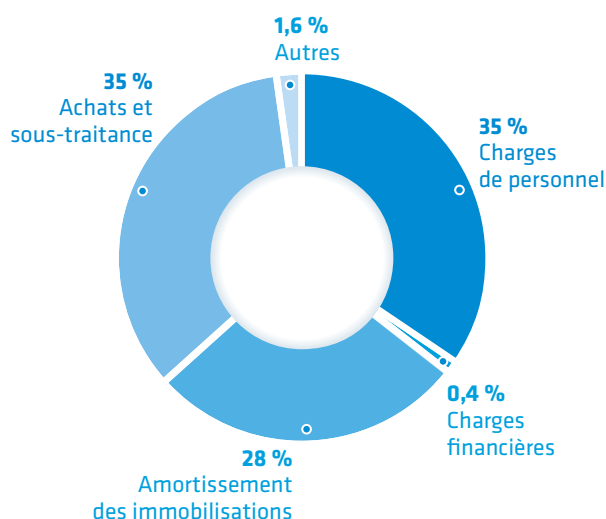
DÉPENSES : 20 221 K€ H.T.

Ce sont les dépenses pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confiée par L'Eurométropole de METZ et la réalisation de prestations pour le compte de communes clientes, de particuliers ou d'entreprises.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (71%). Ces dépenses sont en augmentation (+ 15.9%) par rapport à 2022.

Les charges externes (achats et sous-traitance) les plus importantes sont consacrées à l'énergie pour un montant de 2 298 K€ (gaz pour le chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages), à l'achat de réactifs pour 1 094 K€ (chlorures ferrique et ferreux, polymères, chaux, ...), et à la valorisation des boues d'épuration (1 040 K€) majoritairement en filière agricole (compostage). Ces charges externes augmentent (+ 26.7% par rapport à 2022), en raison notamment du contexte inflationniste où les tarifs de l'électricité, des principaux réactifs et des carburants sont en hausse.

L'amortissement des immobilisations (28% des charges d'exploitation) génère de l'autofinancement qui permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette demeurent très faibles (moins de 1% des charges d'exploitation).



Dépenses d'exploitation

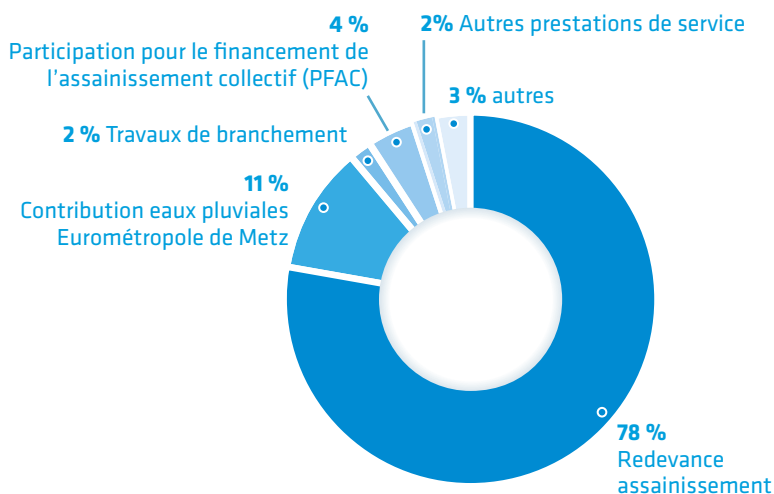
RECETTES D'EXPLOITATION : 17 995 K€ H.T.

Elles proviennent majoritairement (pour 78%) de la redevance assainissement dont le montant encaissé baisse en 2023 en raison notamment de la diminution du volume d'eau consommée et d'un tarif qui n'évolue pas.

Les performances épuratoires des stations d'épuration exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences réglementaires, mais la diminution des ressources budgétaires de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les modalités d'octroi de la prime épuration définies dans le 11^{ème} programme des agences de l'eau se traduit par la suppression de cette prime épuration en 2023 (- 478 K€).

La Régie perçoit également le produit des prestations qu'elle réalise dans le cadre de ses missions d'entretien et de maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 K€), de réalisation de branchements (431 K€), ainsi que la rémunération d'autres prestations (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif... pour 243 K€).

S'y ajoutent enfin les participations pour le financement de l'assainissement collectif (760 K€) perçues dans le cadre des programmes de constructions immobilières, et celles liées au raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif. Les autres recettes (500 K€) sont principalement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement, de la reprise d'une provision (40 K€) et de produits de cession d'éléments d'actif pour 5 K€.



Recettes d'exploitation

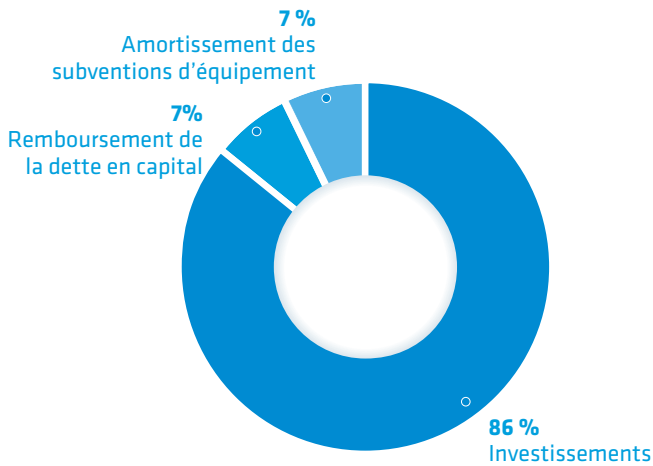
LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

DÉPENSES : 4 897 K€ H.T.

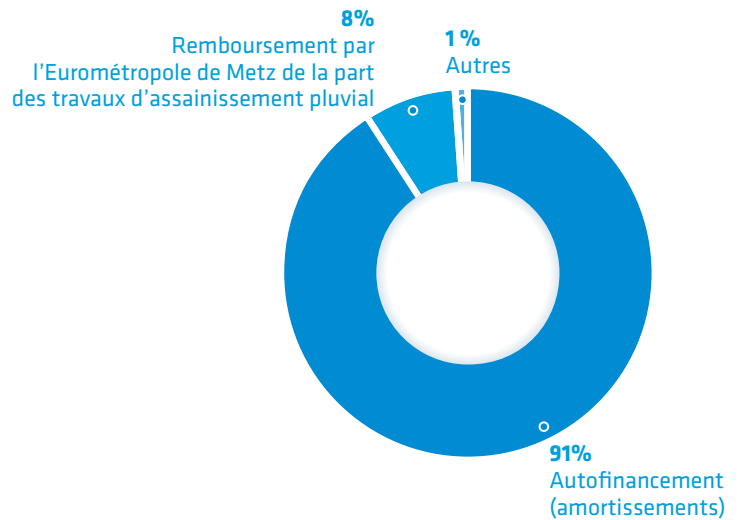
Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voirie des communes. Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. S'y ajoutent le remboursement de la dette en capital (7%) et l'amortissement des subventions d'équipement perçues.

RECETTES : 6 164 K€ H.T.

Les investissements ont été financés par l'autofinancement dégagé (91 %) du fait de l'amortissement des immobilisations. S'y ajoutent les participations financières de l'Eurométropole de METZ sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial).



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Les indicateurs réglementaires

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Agence française pour la biodiversité et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site www.services.eaufrance.fr. Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2023, ou au 31 décembre 2023, et pour le territoire de l'Eurométropole de Metz, où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIFS

D 204.0 PRIX TTC DU SERVICE AU MÈTRE CUBE POUR 120 M³ 1,51€ TTC

Définition Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m³ au 01/01/2023

Finalité Indicateur descriptif de service.

RÉSEAU

D 202.0 NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS 214

Définition Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.

Finalité Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

P 202.2B INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 96

Définition Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).

Finalité Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.

A – Plan des réseaux (15 points)

0 ou 10 pts Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau 10

0 ou 5 pts Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux 5

B – Inventaire des réseaux (30 pts)

0 ou 10 pts Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux) 10

De 0 à 5 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux) 3

De 0 à 15 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose 14

C – Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)

0 à 15 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie 92%

0 à 10 pts Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) 10

0 à 10 pts Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées 10

0 ou 10 pts Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux 0

0 à 10 pts Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau 10

0 à 10 pts Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent 0

0 à 10 pts Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) 10

P 252.2 NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM) 8,2

Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques Réseaux unitaires ou séparatifs	72 879

P 253.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES 0,11 %

Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

COLLECTE

P 203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU 100 %

Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2023.
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.

P 255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 100

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
--------	--	---

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	--	----

ÉPURATION

P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES 100%

Définition L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2022. (donnée 2022 fournie par la DDT en juin 2023).

Finalité L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.

P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES 100%

Définition L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2021, nombre de 0 à 100. (donnée 2021 fournie par la DDT en juin 2022).

Finalité L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.

P 254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU 100%

Définition Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.

Finalité S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

Nombre de bilans	365
Bilans non conformes	0

BOUES

D 203.0 QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION 8 372 T

Définition Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

P 206.3 TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION 100 %

Définition Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

Filières de traitement :

Épandage agricole :	50,2 %
Compostage :	30%
Valorisation méthanisation :	19,8 %
Enfouissement :	0 %

ABONNÉS

D 201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF 228 718 HAB.

Définition Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

P 201.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 99,9 %

Définition Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Finalité Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.

P 251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS 0 ‰

Définition L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis. (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)

Finalité L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Demands d'indemnisation : 0
Milliers d'habitants desservis : 228

P 258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 6,16 ‰

Définition Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

Finalité Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.

Nombre d'abonnés : 58 123
Nombre de réclamations : 358

GESTION FINANCIÈRE

P 207.0 MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ 0 € / M³

Définition Qualité de service à l'usager : implication citoyenne du service.

Finalité Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

P 256.2 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNÉE) 0,64

Définition Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Finalité Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

P 257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE 0,75 %

Définition Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Finalité Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

D301.0 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS 2 153

Définition Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif.

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

D302.0 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 110

Définition Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)

0 ou 20 pts Délimitation des zones ANC par une délibération. 20

0 ou 20 pts Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération. 20

0 ou 30 pts Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires. 30

0 ou 30 pts Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien. 30

B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations. 0

0 ou 20 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations. 0

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange. 10

CONFORMITÉ

P301.3 CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS ANC 72,9 %

Définition Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Finalité L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

Nombre total d'installations contrôlées 557

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité 139

Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement 267





1 506

KILOMÈTRES
D'ÉGOUTS



26.8 millions

DE M³ D'EAUX USÉES
ÉPURÉS



19 098

ANALYSES EFFECTUÉES
PAR LE LABORATOIRE

Assainissement Valorisation Recyclage



Haganis
Environnement

Régie de l'Eurométropole de Metz
Rue du Trou-aux-Serpents - CS 82095 - 57052 METZ CEDEX 02

Service Clients : Tél. 03 87 34 64 60

Accueil téléphonique : Tél. 03 87 34 40 00

www.haganis.fr



Rédaction : HAGANIS

Maquette, mise en page et illustrations : HAGANIS, service Communication

Crédits photos : HAGANIS - Vues aériennes : FlyPixel

Illustration : Te'rifik

Impression : Imprimé par Digit'Offset sur papier PEFC, contribuant à la gestion durable des forêts.

Mars 2024

IMPRIM'VERT®